

PRÉSIDENTIELLES 2022

FACE AUX IMPÉRATIFS DE SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET DE RECONQUÊTE INDUSTRIELLE, LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ (FEBEA) DÉVOILE LES 22 PROPOSITIONS DU SECTEUR COSMÉTIQUE AU SERVICE DU « FABRIQUÉ EN FRANCE ».

LE SECTEUR COSMÉTIQUE S'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHE INÉDITE POUR RAPATRIER CERTAINS ACHATS STRATÉGIQUES EN FRANCE

Après la crise covid-19, le conflit russo-ukrainien met à nouveau en lumière la forte dépendance des chaînes de valeurs françaises et européennes au reste du monde et pousse chaque secteur à s'interroger notamment sur son niveau d'autonomie ou de dépendance pour ses approvisionnements. A l'heure où les questions de souveraineté économique, industrielle et d'indépendance stratégique s'imposent comme des impératifs unanimement partagés, les entreprises cosmétiques peuvent être un atout majeur pour la France.

Symboles de l'excellence française et fabricant l'essentiel de leurs produits en France, les entreprises cosmétiques qui contribuent au dynamisme industriel du pays et à son rayonnement, avec 16,2 milliards d'exportations en 2021, sont conscientes des efforts collectifs à mobiliser et sont prêtes à s'engager, pour contribuer à la reconquête industrielle et la souveraineté économique de la France. C'est pourquoi, les cinq prochaines années seront décisives pour ancrer encore davantage la dimension stratégique du secteur cosmétique.

LES 22 PROPOSITIONS DE LA FEBEA POUR FAIRE DU SECTEUR COSMÉTIQUE LE FER DE LANCE DU « FABRIQUÉ EN FRANCE »

Si l'industrie cosmétique avance et réussit, elle a aussi besoin d'être soutenue pour prendre de nouveaux engagements et se positionner comme leader mondial symbole du « Fabriqué en France ». C'est pourquoi, la Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA) a travaillé pendant plusieurs mois sur un socle de 22 propositions structurées autour de **4 axes thématiques** et qui sont essentielles pour faire du secteur cosmétique le fer de lance d'un « Fabriqué en France » encore plus performant et plus durable :

- * **L'attractivité industrielle de la France et la compétitivité des entreprises cosmétiques**, avec une baisse continue des impôts de production, le maintien du Crédit d'impôt Recherche (CIR), la fin des barrières non tarifaires, l'harmonisation européenne, notamment avec la fin de la sur-règlementation ;
- * **La transition écologique**, pour accompagner la décarbonation de notre industrie et développer l'économie circulaire et notamment le recyclage ;
- * **La protection du consommateur**, avec une meilleure transparence de l'information et surtout le maintien des plus hauts standards de sécurité européens des ingrédients et des produits ;
- * Enfin, **l'emploi et le développement des compétences**, pour soutenir l'attractivité des métiers de l'industrie cosmétique et anticiper les mutations des métiers liées aux évolutions technologiques et sociétales.

Ces propositions très concrètes s'inscrivent dans le prolongement des actions que le secteur mène déjà au quotidien auprès des pouvoirs publics et qu'il porte désormais au sein du **comité de filière piloté par Bercy**.

LA DÉMARCHE PIONNIÈRE INITIÉE PAR LA FEBEA POUR SÉCURISER ET RENFORCER LES ACHATS DU SECTEUR EN FRANCE

Pour aller encore plus loin et participer à la reconquête industrielle du pays, la FEBEA a mandaté Strategy&, l'entité de conseil en stratégie du cabinet PwC pour réaliser une étude visant à identifier les potentiels et les opportunités de

rapatriement de certains achats stratégiques en France. La transformation du secteur cosmétique qui s'opère (actifs naturels, biotechnologies vertes, ingrédients plus durables...) exige de s'assurer que ces technologies se développent en France.

Une démarche inédite de la part d'un secteur pour identifier aujourd'hui les besoins, et définir demain les engagements concrets de rapatriement de certains achats, nécessaires aux produits cosmétiques fabriqués en France, en coordination avec les pouvoirs publics. Une démarche pionnière qui pourra servir de référence pour sécuriser et renforcer d'autres achats pour le secteur cosmétique dans l'Hexagone.

L'étude Strategy& révèle que **83% du total des achats d'emballages et des matières premières sont « Made in Europe »** : 71% des achats de matières premières et 88% des achats d'emballages sont sourcés en Europe.

Concrètement, Strategy& a procédé avec des entreprises membres de la FEBEA à une première étape de pré-sélection de **31 segments à fort potentiel de rapatriement** composés à la fois d'**achats d'ingrédients et d'achats d'emballages**. Sur cette base, plusieurs segments pilotes ont été sélectionnés parmi lesquels, au sein des matières premières, les segments **extraits de plantes** (végétaux) et **actifs de synthèse/Biotech**. Il s'agit d'une première étape d'évaluation, en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (volume d'achats, fort niveau de criticité, dynamique de l'offre et de la demande, identification des grands acteurs...).

QUELQUES AXES STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS PAR STRATEGY& POUR DÉVELOPPER LE SOURCING EN FRANCE :

Sur les actifs de synthèse/Biotech : profiter de la demande croissante d'alternatives aux actifs de synthèse et soutenir les efforts d'innovation des entreprises biotech françaises, notamment sur les technologies d'intelligence artificielle et d'Industrie 4.0, renforcer et pérenniser le savoir-faire des entreprises biotech françaises, maintenir une production nationale d'actifs de synthèse incontournable afin d'éviter une délocalisation vers des pays à bas coûts.

Sur les extraits végétaux : profiter de l'évolution du marché vers plus de naturalité, pérenniser le savoir-faire français sur les technologies d'extraction particulièrement les procédés d'extraction « verts », continuer à développer des partenariats avec d'autres industries pour certains actifs / techniques d'extraction.

Les résultats de l'étude constituent une première étape qui permettra de définir des pistes d'engagements et d'actions concrètes de rapatriement de certains achats en France dans le secteur des cosmétiques. Cette deuxième étape s'inscrit à moyen/long terme, et les pistes stratégiques qui seront identifiées viendront nourrir les travaux de réflexion du comité de filière piloté par Bercy.

« A l'heure où les impératifs de réindustrialisation, de relocalisation et de souveraineté économique s'imposent dans le débat public et politique, les entreprises cosmétiques sont un atout pour notre pays. Qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, les entreprises cosmétiques, ont toutes pris conscience des efforts collectifs qu'exigera le développement du « Fabriqué en France » et proposent de s'engager dans une démarche pionnière en faveur du rapatriement de certains achats dans l'Hexagone. Elles proposeront des projets de rapatriement, avec le soutien nécessaire de l'Etat », selon Emmanuel Guichard, Délégué général de la FEBEA.

À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble plus de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

A PROPOS DE STRATEGY&

Strategy& est l'entité de conseil en stratégie de PwC rassemblant une équipe mondiale d'experts qui accompagnent les entreprises, de la stratégie à l'exécution, sur leurs enjeux les plus complexes. Strategy& est membre du réseau PwC, présent dans 156 pays et regroupant 295 000 collaborateurs.

CONTACTS PRESSE

FEBEA – Audrey Peauger – responsable de la communication – apeauger@febea.fr – 01 56 69 67 21
THE DESK – Guillaume Bourg – guillaume@agencethedesk.com – 06 10 61 62 50

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

4 axes thématiques déclinés autour de 22 propositions que la FEBEA considère comme essentielles pour faire du secteur cosmétique le fer de lance du Fabriqué en France à l'international.

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ INDUSTRIELLE DE LA FRANCE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES COSMÉTIQUES SOUTENIR L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ENGAGÉE PAR LES ENTREPRISES COSMÉTIQUES

1. Favoriser l'attractivité du site France en garantissant un cadre juridique et fiscal en cohérence avec le cadre européen
2. Renforcer la production en France de certains segments de la chaîne de valeur et poursuivre la baisse des impôts de production pour soutenir le développement d'une cosmétique « Fabriquée en France »
3. Sanctuariser le crédit impôt recherche afin de maintenir la dynamique d'innovation du secteur, leader en matière de dépôt de brevets en France, par exemple pour le développement des biotechnologies
4. Garantir une instance de dialogue pérenne avec les pouvoirs publics à travers le comité de filière cosmétique
5. Renforcer la compétitivité des entreprises françaises au sein du marché européen en mettant fin aux barrières non tarifaires introduites par la France et aux surtranspositions des directives communautaires
6. Renforcer la protection des savoir-faire vis-à-vis des grands marchés dans le respect des règles du droit de la concurrence internationale
7. Recréer de la valeur dans la filière cosmétique en assurant des relations équilibrées avec la grande distribution
8. Soutenir la vitalité de la création d'entreprises cosmétiques et accompagner les jeunes pousses à l'export

AXE 2 : SOUTENIR L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ENGAGÉE PAR LES ENTREPRISES COSMÉTIQUES

9. S'appuyer sur le plan d'investissement France 2030, pour accélérer le développement d'emballages éco-conçus et mettre en place une filière industrielle française en pointe sur le recyclage des plastiques, et notamment le recyclage chimique
10. Poursuivre le dispositif d'aides financières de l'ADEME en faveur des projets de transition écologique des PME : guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME »
11. Reconnaître un statut de plastique à usage multiple aux résines recyclées
12. Contribuer à l'objectif de décarbonation de l'économie française en étendant le dispositif de sur-amortissement aux investissements réalisés dans les PME
13. Co-construire des projets de recherche scientifique associant public/privé, afin de mieux mesurer l'impact de certains ingrédients sur les écosystèmes

AXE 3 : RENFORCER LA CONFIANCE ET LA SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR PAR UNE INFORMATION FIABLE ET TRANSPARENTE RÉPONDRE AUX NOUVELLES MUTATIONS DES MÉTIERS

14. Conserver une réglementation européenne des produits cosmétiques, garante des plus hauts standards mondiaux en matière de sécurité du consommateur
15. Encadrer les outils d'information destinés aux consommateurs afin de garantir une information sincère, fiable et objective sur les produits de consommation
16. Privilégier la dématérialisation de l'information pour les produits cosmétiques pour être en mesure de délivrer une information complète et circonstanciée aux consommateurs
17. Privilégier l'auto-régulation et les démarches volontaires en matière de publicité

AXE 4 : RÉPONDRE AUX NOUVELLES MUTATIONS DES MÉTIERS

18. Engager la baisse du coût du travail intermédiaire pour libérer les salaires des emplois qualifiés
19. Maintenir le dispositif incitatif en faveur de l'apprentissage mis en place depuis 2020
20. Promouvoir l'attractivité des filières scientifiques et des métiers industriels dès l'enseignement secondaire par le déploiement d'un véritable service public de l'orientation
21. Renouveler l'offre de formation pour l'adapter aux enjeux du digital et faciliter le recrutement dans les métiers en tension
22. Redonner de l'autonomie aux entreprises et aux partenaires sociaux dans la gestion des politiques de formation professionnelle, pour anticiper leur adaptation aux mutations des métiers